Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXIIIme ANNÉE BIENNE
N° 3 1er Février 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Le pays des chimères.* — *Les noms de famille dans la Suisse romande.* — *Les traitements du personnel enseignant en Roumanie.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

LE PAYS DES CHIMÈRES

Voici, dans l'irréel, le pays des chimères,
Pays de brume où dans le vague illimité
Vivent et prennent corps nos rêves éphémères.

Portant sa lourde croix, la triste humanité
Marche les yeux tournés vers ce pays de songe
Qui l'affranchit du joug de la réalité.

Car pour arracher l'homme au souci qui le ronge
Et lui verser l'oubli, rien ne vaut ici-bas
L'illusion féerique et son divin mensonge;

Elle seule aplanit la route sous ses pas,
Tandis qu'il va, songeur, suivant sa rêverie,
Les cailloux du chemin ne le meurtrissent pas.

Il lui semble descendre une pente fleurie,
Il ne voit plus la vie, il n'a devant les yeux
Qu'un ciel de rêve où l'or à l'azur se marie.

Mais dès que s'est enfui le songe radieux,
Que la nécessité l'a rappelé sur terre,
Son œil redevient morne et son front soucieux,

Car il sait tous les maux dont il est tributaire,
Et qu'il lui faut subir l'inexplicable loi
De la souffrance injuste et du labeur austère.

Bienheureux ceux qui sans se demander pourquoi,
D'instinct, cherchent le ciel au-dessus de leurs têtes,
Ils seront consolés quelle que soit leur foi.

Ils aiment l'idéal d'un si fervent amour
Que pour l'atteindre enfin ils explorent sans trêve
Le pays d'ombre où les chimères tour à tour

Ouvrent leurs ailes d'or dans le ciel bleu du rêve.

CHARLES DUBOURG.

(*Le pays des chimères,* Chamuel, éditeur, Paris.)

LES NOMS DE FAMILLE DANS LA SUISSE ROMANDE

Quand on jette un coup d'œil sur un livre d'adresses de la Suisse romande, on est frappé du grand nombre de noms allemands qui s'y rencontrent. Sur cinq personnes de Lausanne, par exemple, une est sûrement d'origine allemande ou porte un nom allemand. Si cela continue, avec la pénétration constante de l'élément germanique dans la terre romande, il arrivera bientôt que les noms de famille français seront l'exception et qu'au beau milieu du Gros de Vaud on pourra se croire un jour dans un pays envahi par nos confédérés allemands.

La langue allemande a des sons, des articulations, des combinaisons de lettres qu'un Romand pur ne pourra jamais prononcer correctement s'il n'a pris des leçons spéciales d'allemand.

Comment voulez-vous qu'un sous-officier romand prononce à l'appel correctement les noms des recrues Schlecht, Benggeli, Billharz, Bichsel, Auckenthaler-von Kœrber? Comment faire sortir du gosier d'un brave homme du Plan-les-Ouates les sons gutturaux suivants : chlêchkte?

L'immigration allemande a toujours fourni à la Suisse romande un grand nombre de citoyens. Mais nos pères avaient divers moyens de démarquer la marchandise. Dès l'abord ils changeaient l'étiquette.

Les noms tudesques étaient francisés, adaptés à la prononciation française, plus douce et plus coulante.

Ainsi les *Burckhardt* sont devenus les *Bourcart, Bourquard,* ou *Bourcard.* Les *Aeberhardt* s'appellent *Ebrard* ou *Hébrard.* Les *Kern* deviennent les *Guerne;* les *Kampler* s'adoucissent en *Camplair* et les *Uebelhardt* en *Hublard.* Les *Berger, Meyer* s'écrivent et se prononcent à la française, *Berger, Meyère* ou *Maire.* Les *Beck* s'écriront *Bèque* et les *Baur, Baour.* Les *Berchthold* s'appellent *Berthoud;* les *Hirschi* deviennent des *Yersin.*

Nos pères avaient encore un autre moyen de s'en tirer : ils traduisaient en français les noms propres allemands tirés des occupations, des qualités du corps et de l'esprit, du lieu d'habitation.

Ainsi les *Graf, Teutsch, Kaufmann, Schmidt, Hurni, von der Weid, Techtermann, Schmutz, Alt, Weck, Schwarz, Hirt*
sont devenus en français les *Comte, Allemand, Marchand, Marchal* (Maréchal, Favre, Faivre), *Cornu, Dupasquier, Gendre, Gras, Veillard* (Vieillard), *Bugniet, Noir* (Lenoir, Morel), *Berger* (Bergeret). Le grand *Cuvier* était un *Küfer,* wurtembergeois.

Les mêmes procédés devraient être recommandés aux personnes ayant un nom étranger qui créent de nouvelles familles romandes. Chacune à son mariage devrait pouvoir franciser son nom.

Les Allemands nous donnent l'exemple. Si un Romand s'appelant *M. Saucisse* allait s'établir dans un canton allemand, soyez sûr qu'on l'inscrirait immédiatement sous le nom de *Herr Wurst.* Les *Chappatte* et les *Monin* qui se sont établis à Boujean s'appellent aujourd'hui *Tschäppät* et *Moning.* Les *Fleury* (couverts de fleurs) qui se sont fixés dans le canton de Soleure sont maintenant les *Flöhry* ou *Flöhrich* (riches en puces).

N'y aurait-il pas avantage que les *Abbühl* s'appellent Dumont; les *Birbaum,* Poirier; les *Schütz,* Chasseur ou Veneur; les *Ammann,* Maire ou Lemaire; les *Beyeler,* Abeiller ou Labeiller; les *Amsler,* Dumerle; les *Schlecht,* Mauvais ou Lemauvais; les *Gut,* Bon ou Lebon; les *Dürrenmatt,* Présec, pseudonyme adopté par le rédacteur de la *Volkszeitung* de Herzogenbuchsee.

Ne faudrait-il absolument pas changer les orthographes suivantes :

Aeberhardt	en Ebrard ou Hébrard,
Aebischer	en Ebichet ou Hébichet,
Aeyer	en Ayer,
Benggeli	en Béguelin ou Rondinot,
Baum	en Baume,
Baëhler ou *Bahler*	en Belair ou Balair, etc.?

Mais, dira-t-on, l'état-civil veille à ce que les noms ne subissent aucune modification. Malheureusement c'est là un usage qui n'est racheté par aucun avantage. Si les communes allemandes tiennent à conserver l'orthographe allemande pour les noms de famille de leurs ressortissants qui habitent le pays romand, il serait du devoir de ne recevoir chez nous à la bourgeoisie que les familles ayant adopté un nom français ou francisé. A son mariage un jeune homme devrait également pouvoir franciser son nom de famille. L'état-civil tiendrait compte de la mutation, et il ne pourrait en résulter aucun inconvénient dans les affaires de succession, le changement de nom s'étant fait par un acte légal dûment enregistré. Les noms de famille donnent une certaine physionomie au pays, et sous ce rapport la Suisse romande a besoin d'un véritable baptême régénérateur. H. Gobat.

Pensée. C'est en s'attachant aux choses de chez nous que notre jeunesse scolaire apprendra à aimer la patrie d'un amour vrai et profond et se préparera le plus sûrement à lui faire honneur. H. Quayzin.

(*Dictées romandes,* Payot, éditeur, Lausanne.)

LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENSEIGNANT
EN ROUMANIE

Si, au point de vue des résultats de l'enseignement, la Roumanie n'occupe pas encore, parmi les nations européennes, le rang auquel elle aspire — et qu'elle occupera certainement un jour — elle n'en a pas moins fait, depuis un quart de siècle, de grands progrès en matière d'instruction publique.

Le Comité directeur de la Société pédagogique de la Suisse romande nous ayant fait l'honneur de nous compter au nombre de ses correspondants étrangers, honneur auquel nous sommes très sensible, nous nous appliquerons de notre mieux à donner à nos chers collègues de la Suisse une idée générale de l'organisation de l'enseignement dans notre pays. Et puisque, dans tous les domaines, on admet que les progrès réalisés sont en raison directe des sacrifices consentis, nous parlerons dans ce premier article du traitement des instituteurs roumains.

A la campagne, les maîtres primaires reçoivent au début 90 fr. par mois, soit un minimum annuel de 1080 fr.; les instituteurs et institutrices des villes touchent 225 fr. par mois.

Dans les séminaires (cours inférieur), écoles normales, écoles réales, écoles régionales et secondaires de jeunes filles, les professeurs ont droit à 280 fr. par mois. Dans les lycées, gymnases, écoles des beaux-arts, séminaires (cours supérieur), écoles de commerce, de pharmacie, écoles vétérinaires et à l'école centrale d'agriculture, la moyenne des traitements est de 4300 fr. (360 fr. par mois). Les professeurs universitaires reçoivent 500 fr. par mois.

Les maîtres spéciaux de langues étrangères, de religion, dessin, calligraphie, ont 200 fr., les maîtres de gymnastique 150 fr.

Ces chiffres représentent les traitements payés aux débutants: la loi prévoit une augmentation graduelle de 15 % tous les cinq ans; ainsi, dès sa sixième année de service, l'instituteur voit son salaire s'augmenter du 15 %; à partir de la onzième année, nouvelle augmentation du 15 % et ainsi de suite jusqu'à la vingtième année d'enseignement, où l'augmentation est calculée à raison de 60 % du traitement primitif. Un simple instituteur rural ayant vingt ans de services reçoit donc 144 fr. par mois; un professeur universitaire, 800 fr. Les directeurs d'école ont droit à un logement et parfois au chauffage.

Il est interdit aux membres du corps enseignant d'exercer une

profession accessoire; les professeurs de l'enseignement secondaire sont cependant éligibles au corps législatif et peuvent faire partie des conseils régionaux et communaux; les maîtres primaires ne jouissent pas de ce droit.

Il existe une caisse de retraite obligatoire pour tous les fonctionnaires de l'enseignement; elle est alimentée par les instituteurs, auxquels il est fait une retenue du 10 % de leur traitement. Les avantages offerts par cette institution sont les suivants:

Après *dix* ans de service, un instituteur retraité a droit au 30 % du montant de son traitement moyen pendant les trois dernières années; après quinze ans, il touche le 40 % de son traitement; dès qu'il a vingt années d'enseignement, l'instituteur a droit au 60 % du traitement moyen des cinq dernières années; s'il se retire après vingt-cinq ans, il lui est accordé le 75 % de son salaire; enfin tout membre du corps enseignant mis à la retraite après avoir fonctionné pendant trente ans a droit à la totalité de son traitement annuel.

Il nous reste à dire un mot des inspecteurs.

L'inspecteur général de l'enseignement supérieur a un traitement de 12,000 fr., et 2,400 fr. d'indemnités diverses; les inspecteurs généraux ont 800 fr. par mois et 400 fr. d'indemnité; les inspecteurs 500 fr. et 400 fr. d'indemnité; les reviseurs 300 fr. de traitement mensuel et 200 fr. d'indemnité.

Voilà pour les droits; dans une prochaine lettre, nous vous parlerons des devoirs qui incombent à vos collègues de Roumanie.

Serafim Jonescu, *insp. scol.*
à Falticeni.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — M. Louis Gilliéron vient de publier un rapport intéressant sur le onzième cours normal de travaux manuels donné à Genève en juillet et en août de l'année dernière. Les recettes du cours se sont élevées à 10,697 fr. 95 et les dépenses à 9,313 fr. 60, laissant ainsi un solde actif de 1,384 fr. 35. Ce cours a été fréquenté par 164 instituteurs et institutrices.

L'enseignement du travail manuel aux jeunes gens tend à se mettre davantage au service des autres branches du programme, comme on le verra par les thèses suivantes, qui reproduisent les idées directrices du cours spécial de Genève :

1. L'enseignement du travail manuel doit commencer avec la première année de l'école primaire et doit être donné pendant toute la durée de l'année scolaire.

2. C'est l'instituteur titulaire qui doit enseigner cette branche aux élèves de sa classe et non un maître spécial, ce dernier fût-il même un instituteur.

3. La marche à suivre dans l'enseignement du travail manuel ne doit pas être laissée au hasard : la série bien graduée des objets à confectionner doit être établie d'avance. Toutefois cette série doit permettre à l'instituteur d'intercaler, chemin faisant — en tenant compte du degré d'habileté des enfants — les objets qu'il juge propres à lui venir en aide dans l'enseignement d'une branche quelconque de son programme.

4. Ces objets à intercaler devront être préalablement exécutés par le maître, qui peut ainsi trouver le meilleur mode de procéder, et juger si ce travail est susceptible d'être fait avec fruit par les élèves.

5. Outre les objets mentionnés dans la thèse qui précède, il y a une foule d'appareils de démonstrations, fort simples à construire, que tout instituteur soucieux de rendre son enseignement plus clair, plus intéressant, plus intuitif et partant plus profitable, s'empressera de confectionner si on lui indique les procédés de fabrication.

6. Un cours normal spécial est indispensable pour permettre aux instituteurs de s'initier à la confection et à l'emploi d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif. Ce cours s'adresserait aux instituteurs possédant déjà une certaine habileté dans le maniement des principaux outils.

Les visiteurs de l'exposition scolaire de Genève n'auront certainement pas oublié les nombreux appareils de démonstration que M. Gilliéron avait exposés dans l'annexe de l'école genevoise. Les objets, au nombre de 39, confectionnés dans le cours spécial, servent à illustrer l'enseignement des branches suivantes : l'arithmétique, la géométrie, le dessin et la physique.

Le rapport que nous analysons fait honneur à M. Gilliéron et à ses collaborateurs MM. Jaton, de Lausanne (modelage), Scheurer, de Berne (menuiserie), Oertli, de Zurich (cartonnage), Weckerle, de Bâle (cours spécial), Bichsel, de Berne (sculpture), Jaques, Compagnon, Déléchat, Grosgurin, de Genève, Grandchamp de Lausanne, qui ont secondé vaillamment leur dévoué directeur et ont ainsi contribué largement à la réussite du onzième cours normal organisé par la Société suisse pour l'extension de l'enseignement du travail manuel scolaire.

— Le fameux rapport sur les écoles genevoises dû à la plume de M. Hartmann a causé une impression pénible dans les régions scolaires de notre canton. Certes toute critique a du bon; elle est comme un coup de fouet qui stimule à la fois les autorités, le corps enseignant et les parents. En ce qui concerne nos écoles, nous ne les croyons point arrivées à l'apogée. Elles sont encore beaucoup trop influencées par l'esprit de routine, la discipline n'y est peut-être pas non plus à l'abri de tout reproche, et cela à la fois par la faute tout aussi bien des parents que des maîtres. Il y a cependant à cet égard un progrès marqué depuis quelques années, et nous espérons bien qu'on ne s'en tiendra pas là.

Cependant nous devons tirer pour nous, de cet incident, deux leçons.

D'abord le département de l'instruction publique ne doit pas accorder au premier venu, et M. Hartmann l'était, le droit de visiter nos écoles; il doit être excessivement avare de ces autorisations. Ces allées et venues d'un monsieur à lunettes dans une classe sont une cause de distraction et de dérangement pour les élèves; ces visites apprennent peu de choses, en réalité, à un individu qui ne fait que passer, fût-ce une heure, dans une salle d'école. Le maître — souvent parmi les meilleurs et les plus modestes — est troublé dans son enseignement et ne donne pas la mesure réelle de son talent ni de sa méthode. C'est par les fruits qu'il porte qu'on peut juger un enseignement; par conséquent, en tout premier lieu, nous demandons que ces visites d'étrangers soient rendues de plus en plus rares dans les établissements d'instruction publique et qu'en tous cas les maîtres en soient avisés d'avance et pour une heure fixe.

Une autre leçon que nous tirons à l'intention de nos excellents et dévoués maîtres et régents, c'est qu'ils doivent veiller au grain, se dire qu'il y a autour d'eux des gens mal disposés, cherchant la petite bête, et qu'ils doivent s'efforcer d'éviter toute négligence dans leur attitude, dans leur manière de se comporter en classe et au dehors. Le pédagogue est, quoi qu'il fasse, l'homme en vue, observé à la fois par ses élèves, par leurs parents, par le public et parfois par ces étrangers qui se donnent la tâche de les inspecter et d'aller trompeter aux quatre vents des cieux les petites lacunes qu'ils ont pu apercevoir même à la loupe. C'est donc à tout prendre une bonne leçon que M. Hartmann nous a donnée, et nous essayerons d'en profiter et de nous en souvenir.

(Tribune de Genève.)

VAUD. — **Des déviations de la colonne vertébrale.** Le Dr Roux a donné dernièrement à Lausanne une intéressante conférence sur les déviations de la colonne vertébrale. Nous empruntons à la *Tribune de Lausanne* les détails suivants sur ce sujet tout d'actualité :

« La colonne vertébrale constitue l'axe du squelette; elle est formée de vingt-six vertèbres. Sa longueur, chez les divers sujets, présente peu de variations. Partant du crâne jusqu'à la partie inférieure du tronc, elle correspond successivement au cou, au dos, aux lombes et au bassin. Enfin, elle sert de colonne de transmission du poids de tout le corps et soutient la tête d'une part et d'autre part s'appuie sur le bassin, transmettant ainsi le poids du corps aux membres inférieurs. Avec cela elle est suffisamment flexible et permet un certain nombre de mouvements. Mais elle est sujette à des déviations faciles et regrettables.

Diverses lois président au fonctionnement normal de la colonne vertébrale dont la déviation date de l'école, le plus souvent. Il est certain qu'il faut un effort musculaire permanent pour se tenir debout; les ligaments en cela n'ont rien à faire, leur action est simplement pathologique. De plus, il faut tenir compte de la loi de compensation, en vertu de laquelle, par des inflexions de la colonne vertébrale, on rétablit forcément la verticale nécessaire pour une bonne tenue. Une troisième loi, celle de la croissance, plus rapide aux endroits dépourvus de pression, est absolue, et ses conséquences sont rapides et définitives. Cette loi de la croissance s'observe jusqu'à vingt ans.

Il faut donc éviter une position anormale qui peut entraîner une déformation malheureuse.

Voilà les lois de base pour la formation de la colonne vertébrale, et c'est donc la non-observation d'une de ces lois qui produit la déviation. Or il est facile, trop facile de les violer.

La fatigue des enfants, dans leur croissance, une attitude prise trop longtemps et toujours la même entraînent des déviations. Les enfants cherchent une position dans laquelle ils travaillent le moins possible, puis ils la prennent souvent, parce qu'elle est commode. Il faut donc réagir contre cette habitude et faire sans cesse l'effort des muscles nécessaire pour une bonne tenue. Cette première loi est mieux observée chez les garçons que chez les jeunes filles, surtout si déjà elles sont emprisonnées dans un corset. Les garçons vont, viennent, s'agitent, se battent au besoin, et tous ces mouvements rétablissent vite l'équilibre troublé, à l'école surtout. Les jeunes filles philosophent davantage, aussi est-ce par centaines qu'on compte les déviations chez elles.

La tenue des enfants dans les écoles, tenue à laquelle on les force trop souvent, entraîne cette maladie qui devient professionnelle. Mais combien semblent préférer la position officielle du cahier de l'élève à la formation normale de son corps?

En général la position officielle est mauvaise et prédispose aux déviations qu'il s'agit au contraire d'éviter, car elles constituent un mal sinon un danger.

M. Roux indique ensuite les remèdes. C'est d'abord la gymnastique, la gymnastique *vaudoise* (pas *suédoise?)*, ensuite l'exercice du cheval, les courses, le patinage, etc.; chez soi, un lit dur, pas de traversin, beaucoup de mouvement; à l'école, le cahier droit, des positions variées, changeantes, pas officielles. En résumé il faut faire des gens qui bougent, il faut élever la jeunesse à l'anglaise. Alors pas de déviations disgracieuses chez l'enfant, et partant la société n'aura à son service que des hommes droits.

M. le Dr Roux, qui avait accompagné ses intéressantes explications de dessins et de projections, a été vivement applaudi. »

Lausanne. Une classe primaire spéciale pour élèves arriérés a été ouverte récemment à Lausanne. C'est Mlle Emma Krieger qui la dirige depuis le le 1er mai 1896, après avoir étudié dans plusieurs villes de la Suisse allemande l'organisation des classes d'arriérés et des instituts consacrés aux idiots. La classe spéciale de Lausanne compte dix élèves, dont huit garçons et deux filles. Nous comptons publier sous peu un article de Mlle Krieger, qui veut bien nous faire part de ses expériences personnelles.

Société vaudoise des maîtres secondaires. Le comité pour l'exercice 1896-97 est composé comme suit : Président, M. Ed. Payot, directeur du Collège cantonal, à Lausanne; vice-président, M. Lagier, à Nyon; secrétaire, M. Wanner, à Yverdon; caissier, M. Macler, à Lausanne; membre, M. Dupuis à Orbe.

Le comité a résolu de mettre à l'étude, pour cette année, la question suivante : « De la méthode à suivre dans l'enseignement des langues étrangères vivantes (allemand, anglais, italien). » Cette question fera l'objet d'un rapport imprimé, qui sera discuté dans l'assemblée ordinaire d'automne 1897. M. Hübscher, maitre à l'Ecole industrielle cantonale, a bien voulu se charger de présenter le rapport général; les rapports et les communications particulières devront lui être envoyés avant le 1er mai.

NEUCHATEL. — La section pédagogique du Val-de-Ruz s'est réunie samedi dernier à Fontaines sous la présidence de M. Albert Cand, instituteur à Chésard. L'assemblée, très nombreuse, a entendu plusieurs travaux de MM. Renaud, Jeanneret, etc., tous instituteurs de notre vallon. Lecture a été aussi faite de la circulaire du comité central, et deux délégués ont été nommés pour faire partie de la commission chargée de la revision du règlement. Il a été en outre émis le désir que tous les instituteurs romands restent fidèles au drapeau de la Société pédagogique en soutenant son organe l'*Educateur*, qui a déjà rendu et qui rend encore tant de services à la noble cause de l'éducation.

Après la séance un modeste banquet a réuni les membres de la conférence, où d'excellentes paroles ont été prononcées pour l'avenir de notre chère société et de nos écoles.

Puisse l'appel qni a été formulé en faveur de notre journal trouver de l'écho auprès de tous nos collègues de la Suisse romande. Lb.

BERNE. — **Berner Schulblatt.** Le comité de rédaction du *Berner Schulblatt* s'est réuni le 6 janvier à Berne. Le rédacteur actuel, M. Grünig, a été confirmé à l'unanimité dans ses fonctions pour les années 1897 et 1898. Le comité a discuté aussi la question des subventions à accorder par la Confédération aux écoles populaires. D'après une communication du comité directeur du *Schweiz. Lehrerverein,* celui-ci laissera passer la votation de la loi sur la banque d'Etat et s'adressera immédiatement au peuple par le moyen de l'initiative. Le comité restreint du *Berner Schulblatt* a été chargé de s'entendre avec le comité central de la Société des instituteurs bernois afin de soutenir énergiquement le mouvement, surtout au point de vue financier. Un appel rédigé par M. Stucki, professeur à Berne, est prêt à être imprimé, de sorte que la demande d'initiative peut être lancée déjà en mars prochain.

— Le Dr Lehmann, ancien membre du gouvernement bernois et ancien médecin en chef de l'armée suisse, qui vient de mourir à Berne, était né en 1808. Il pratiqua son art pendant quelques années à Langnau, sa commune d'origine, puis vint à Berne comme médecin de l'hôpital extérieur.

En 1846 il entrait au gouvernement avec Stæmpfli, Ochsenbein, les deux Schneider, etc., mais, en 1850, il fut obligé de se retirer par suite du changement de régime politique. Il y rentra toutefois en 1854 et y resta jusqu'en 1862. Comme directeur de l'instruction publique, il rendit de précieux services aux écoles primaires, qui étaient dans le plus pitoyable état.

Il fut l'auteur de la loi de 1856 sur l'instruction publique. Il contribua à élever les subventions de l'Etat au corps enseignant et introduisit les premiers livres de lecture obligatoires. Il fut aussi un des fondateurs de l'hôpital cantonal de l'Ile.

Depuis trente ans, le Dr Lehmann s'était complètement retiré de la scène politique; il vivait à Berne dans une retraite et un isolement presque absolus.

ZURICH. — Au 1er janvier 1897, le *Schweizerischer Lehrerverein* comptait 3793 membres. Il espère arriver sous peu à 5000 sociétaires. Depuis 1889, la progression est constante. A ce moment la société comptait 1030 membres. Il y en avait 1180 en 1890; 1603 en 1891; 1787 en 1892; 2064 en 1893; 2622 en 1894; 3229 en 1895 et 3466 en 1896.

Le comité directeur se compose de MM. Fritschi à Neumünster-Zurich, président; Dr R. Keller à Winterthour, vice-président; R. Hess à Zurich, secrétaire-caissier; E. Balsiger à Berne; Ch. Gass à Bâle; J.-J. Führer à Saint-Gall; K. Auer à Schwanden et Niggli à Zofingue, membres adjoints.

L'organe de la société est la *Schweizerische Lehrerzeitung*, rédigée par MM. Fritschi et Stucki, qui paraît tous les samedis. Ne serait-il pas possible d'obtenir pour les abonnés de l'*Educateur* qui lisent l'allemand une réduction de prix dans l'abonnement à la *Lehrerzeitung?*

BALE. — L'école réale *(Realschule)* de Bâle prépare les jeunes gens au commerce, à l'industrie, aux arts et métiers. Elle envoie aussi ses élèves achever leurs études dans les écoles techniques supérieures. Elle a une section inférieure avec 4 classes d'une année chacune et une section supérieure avec quatre classes également, dont trois d'une année et la dernière avec un semestre d'études seulement. L'entrée est fixée à l'âge de dix ans; elle a lieu au printemps. Le recteur de la section inférieure est le Dr Jules Werder; 27 maîtres y enseignent dans 18 classes comptant 797 élèves; le nombre des élèves varie de 37 à 46 par classe.

La section supérieure a deux divisions : l'école réale supérieure et l'école de commerce, la première avec 9, la seconde avec 4 classes. Le nombre des élèves est de 346. Le recteur est le Dr Hermann Kinkelin. Parmi les professeurs nous trouvons deux noms français, le Dr G. Beaujon et M. Arthur Rossat, précédemment à Delémont.

Aux examens de 1896, 13 élèves de l'école de commerce ont obtenu un certificat de sortie et 38 élèves de l'école réale supérieure ont subi avec succès l'examen de maturité. Les élèves passent soit à l'université (médecine, philosophie), soit à l'école polytechnique.

TESSIN. — M. le professeur Buzzi qui, depuis 1889, a rédigé l'*Educatore*, se retire. Il est remplacé par M. G. Nizzola, à Lugano. Le dévoué professeur est secondé dans sa tâche par MM. Ferri et Tamburini, ce dernier spécialement pour la partie pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenir de l'exposition nationale de Genève 1896 *(Erinnerung an die schweizer. Landesausstellung)*. Genève, Jean Pirnow, éditeur. Prix : relié, 3 fr. 50; broché, 1 fr. 50.

Cet ouvrage est rédigé en allemand. Il donne un aperçu complet de l'exposition nationale. C'est un livre excellent pour récapituler ses impressions et ses souvenirs. Comme guide de Genève et des environs on y trouvera des indications précieuses. Ce grand volume est illustré de plus de 600 gravures, que l'instituteur pourra très bien employer dans l'enseignement géographique. On comprend que pour le prix le papier soit de qualité médiocre. N'y a-t-il pas une édition française du même ouvrage? H. G.

Le Foyer domestique. Journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du nº 2 : La parole et la pensée : Cis. La fille de Killeena (suite) : William Black. Le lac de Neuchâtel en automne 1896 (avec illustrations). Deux voyages en Suisse au XVIIIme siècle : Virgile Rossel. Boutade : Marguerite. Jeux, solutions. Graphologie. — Numéros spécimens gratuits et franco sur demande.

Dictées romandes, par H. Quayzin, 1 volume cartonné à 1 fr. 75 chez Payot, éditeur, Lausanne.

Nous n'appartenons pas à cette race de « bénisseurs » qui n'ont que des louanges à l'apparition d'un livre. Nous ne dirons pas que celui-ci est parfait, ni même qu'il répond à un besoin réel. Ce modeste volume n'a d'ailleurs pas ces prétentions. A notre avis, la dictée doit se faire avec le livre de lecture ou le manuel d'exercices grammaticaux afin de permettre à l'élève de corriger lui-même avec le texte sous les yeux. Nous pensons aussi que les dictées, pour l'étude des principes de grammaire, doivent être courtes, être choisies pour servir d'exemple à la règle à appliquer et ne pas se faire en texte suivi. Mais de temps à autre, il est bon de faire dicter des morceaux entiers pour l'application et la répétition des principes étudiés et pour donner à l'écolier sa note d'orthographe. Dans ce cas, le livre de M. Quayzin rendra des services. C'est une espèce d'anthologie des auteurs romands, gens de chez nous. Il a y bien de curieux fragments, d'une lecture agréable et qui intéresseront les enfants. Elles leur feront aimer et mieux connaître le sol romand. A ce titre, nous souhaitons plein succès aux dictées romandes. H. Monnin.

Le pays des chimères, par Charles Dubourg. Paris, Chamuel, éditeur. Prix : 2 fr. 50.

On trouvera un grand choix de sentiments et d'impressions dans ce recueil de poésies. A côté de tableaux de l'irréel et de scènes empruntées à la double nature, les vers réalistes détonnent comme l'éclair qui zèbre les nuages orageux au milieu d'une nuit sombre. C'est ainsi qu'en parlant avec sympathie des vieilles filles, il échappera à l'auteur de dire :

Elles n'ont pas toujours eu la lèvre pincée,
Les membres anguleux et les coudes pointus:
Leurs corps se sont séchés au feu de leur pensée
Et l'âge leur a fait ces rigides vertus.

Avis important. — *Les manuscrits destinés à l'*Educateur *ne doivent être écrits que sur un seul côté de la feuille. Comme format, choisir celui des cahiers d'école.*

PARTIE PRATIQUE

COURS INFÉRIEUR

Voir, parler, lire et écrire.

Comme résumé, on fait à la planche noire un tableau récapitulatif qu'il s'agit d'étudier sérieusement. Avec les trois mots normaux *vis, une, lune* nous aurions le tableau suivant:

	vis	une	lune	
Voyelles (sons)	*i*	*u*	*e*	
	si	su	se	
	ni	nu	ne	
		vu		
	il	lu	le	
Consonnes (articulations, bruits)	*v*	*s*	*n*	*l*
	vis	s'il	nul	lis
	vil	lis	nue	lue
	vive	lisse	venu	île
			uni	le lis
	une vis		une nue	
	une vis lisse			
	une ville		nulle	

Comme on le voit, on évite l'étude fastidieuse de syllabes qui ne se présentent jamais en français ou qui, isolées, n'ont aucune signification.

L'écriture marche de front avec la lecture. Il n'y a pas là de difficulté psychologique, car suivant Carl Vogt les mouvements nécessités pour l'écriture et pour le langage dépendent des mêmes centres cérébraux. Les mots une fois dans l'esprit, il s'agit de les faire passer par la main sur le papier. La main doit être rendue apte à reproduire les formes perçues par l'œil, surtout en ce qui concerne le dessin très élémentaire et l'écriture.

Les méthodes d'écriture offrent au choix des maîtres et des autorités scolaires deux sortes d'écriture : l'écriture penchée et l'écriture droite. Celle-ci est conforme à la formule de George Sand : *écriture droite, cahier droit et corps droit.* Au point de vue hygiénique, l'écriture droite offre de nombreux avantages. Ce n'est pas le lieu d'en parler, mais ce qu'il faut constater, c'est que, malgré l'avis des médecins, elle est pour ainsi dire inconnue dans la Suisse romande. L'écriture française peu penchée a la préférence; mais ici une simplification est nécessaire. Nous estimons que quand deux formes de majuscules existent pour la même lettre, il faut choisir, pour les deux ou trois premières années scolaires, celle qui se rapproche le plus de la minuscule : ainsi *V* et non *𝒱*. La même observation peut se faire à propos de *A, M, N, C, Q,* etc.

On peut écrire sur l'ardoise ou sur le cahier. L'ardoise est réglée en rouge pour permettre une écriture de 5 millimètres. En deuxième année, l'écriture aura 4 millimètres de hauteur et en troisième année, 3 millimètres.

Dans plusieurs écoles on a supprimé complètement l'ardoise. On n'écrit plus que sur le papier. On écrit moins et mieux. C'est là un progrès incontestable.

Avant de passer à l'écriture proprement dite, il faut quelques exercices préparatoires. L'élève apprend d'abord à faire un point, à en placer un autre au-dessus, au-dessous, à gauche, à droite. Si deux points sont placés l'un au-dessus de l'autre et qu'on les réunisse par un trait, on aura la ligne verticale. On tracera de même une ligne horizontale. Si, dans une série de quatre points en carré, on joint deux points en diagonale, on aura la ligne oblique. En réunissant ces trois éléments, on dessinera de petites figures variées, qui peu

à peu conduiront aux éléments des lettres. On peut alors passer à l'écriture proprement dite. Chaque lettre étudiée est décomposée en ses éléments. Dans l'écriture droite les éléments de l'*i* sont le délié oblique tracé de gauche à droite, le plein vertical, le délié et le point. Dans l'écriture penchée, nous retrouvons les mêmes parties.

On écrit en mesure, lentement, au commandement: *haut, bas, haut, point!*

Quand deux ou trois lettres ont été étudiées, on écrit des mots. Le but de l'enseignement de l'écriture, dans la première année scolaire, n'est pas de faire des calligraphes, mais de reproduire d'une manière lisible les mots et les phrases lues. Cette reproduction peut se faire soit en *copie,* soit sous *dictée,* soit de *mémoire.*

Il ne faut pas négliger les détails de l'écriture et de l'orthographe, comme les accents, les signes de ponctuation, etc.

Les plus grands soins seront aussi voués à la bonne tenue du corps, du cahier et de la plume, car on a constaté que des maladies organiques graves pouvaient être la suite de l'oubli de ces prescriptions hygiéniques.

H. Gobat.

La lecture

Nous pensons être agréable à plus d'un des lecteurs et surtout à plus d'une des lectrices de notre revue en faisant suivre l'exposé ci-dessus de cette jolie pièce de vers de Mme E. de Pressensé, qui fait ressortir combien l'ancienne méthode pour apprendre à lire offrait peu d'attrait aux jeunes écoliers. Ces quelques strophes peuvent faire l'objet d'un intéressant exercice de mémoire.

E. P.

1

Maman, je ne voudrais pas lire,
C'est ennuyeux.
Ba, be bi, ça ne veut rien dire.....
J'aime bien mieux
Regarder seulement l'image
Pour m'amuser,
Et puis, si tu me trouves sage,
Un peu causer.

2

J'aime tant les belles histoires
Que tu sais bien;
Mais ces petites lettres noires,
Ça ne dit rien.....
Je pense, moi, qu'on est bien bête :
Le trouves-tu ?
De se casser ainsi la tête
Pour bi, bo, bu.

3

Montre-moi l'agneau qui vient boire
Sa goutte d'eau,
Le loup avec sa gueule noire
Près du ruisseau;
Ou bien fais-moi voir la cigogne
Et son long cou,
Ou le vilain oiseau qui grogne,
Le vieux hibou.

3

Toutes ces choses, je les aime
Toujours autant.
Si tu me racontes toi-même,
Je suis content;
Car ce sont de belles histoires
Quand on les dit,
Mais ces petites lettres noires
N'ont pas d'esprit.

4

— Enfant, si tu veux pouvoir lire
Ces beaux récits
Qui te font pleurer et sourire
Quand je les dis,
Il te faut savoir reconnaître,
L'œil exercé,
Chaque noire petite lettre
De l'abécé.

6

Si tu prends peine pour apprendre
A les nommer,
Tu sauras bientôt les comprendre
Et les aimer;
Car ces petites lettres noires,
Dont tu médis,
Racontent de belles histoires
A leurs amis.

Enseignement intuitif

L'enseignement élémentaire de la langue comprend à la fois l'étude des choses et l'étude de la langue; c'est ce que nous appelons l'*enseignement intuitif*.

Cet enseignement doit poursuivre un but essentiellement éducatif. Il ne s'agit donc pas ici de chercher à inculquer aux enfants une certaine somme de connaissances positives. Les choses ne sont que les matériaux dont l'éducateur se sert et dont il a besoin pour atteindre le but poursuivi. La tâche de l'enseignement intuitif consiste donc, d'un côté, à exercer les élèves à observer attentivement et à percevoir exactement les choses du monde qui les entoure et à peupler leur esprit d'images et de pensées claires et distinctes; de l'autre, à leur apprendre à exprimer correctement, de vive voix et par écrit, toutes les idées et les pensées que leur a fournies le travail de l'intuition.

Pour que cet enseignement développe harmoniquement toutes les facultés intellectuelles et morales de l'enfant, il doit nécessairement comprendre deux parties : une partie descriptive et une partie narrative. Tout aussi importantes l'une que l'autre, ces deux parties se complètent mutuellement et doivent marcher de pair. La description d'un objet est donc toujours suivie du récit d'un fait se rattachant à cet objet. Dans le choix des choses, il importe de tenir compte de l'intérêt qu'elles peuvent offrir à l'enfant. Les choses pour lesquelles les élèves du cours inférieur peuvent éprouver de l'intérêt sont celles qui appartiennent au milieu où ils se meuvent et qui, en même temps, ne dépassent pas la portée de leur petite intelligence. Or, les enfants vivent à l'école, dans la maison paternelle et aux alentours. C'est donc dans ces trois domaines qu'il convient de choisir chaque année, tout en ayant soin de graduer les difficultés, les choses et les faits qui doivent faire l'objet des leçons. Chaque objet est traité de façon que les élèves découvrent sans trop de peine toutes les propriétés qu'ils sont à même de percevoir, et il faut s'efforcer de relier toujours les notions nouvelles à des notions déjà acquises, d'aller ainsi du connu à l'inconnu. Il est très important que les choses elles-mêmes soient mises sous les yeux des élèves; en cas d'impossibilité absolue, on y substitue de bonnes images. Celles-ci ne doivent représenter que l'objet à étudier, afin que l'attention des enfants ne se porte pas ailleurs.

L'enseignement intuitif donné aux élèves du degré inférieur meuble leur esprit d'une foule d'idées et d'expressions qui constituent pour eux un trésor précieux; il éveille en eux le sentiment de la langue et les prépare à l'étude des lois grammaticales, aussi bien qu'à celle des sciences naturelles, de la géographie et de l'histoire. Pour que cette préparation soit suffisante, il est indispensable que cet enseignement se continue pendant toute la durée du cours inférieur, qui embrasse, dans la règle, les trois premières années scolaires. La première année il ne peut guère être question que d'exercices oraux. En deuxième année, les élèves s'exercent en outre à écrire correctement, en copie et sous dictée ou de mémoire, des groupes de mots, ainsi que les formes les plus usitées de la proposition; en troisième année, ils ont à écrire de la même manière des phrases de deux propositions et à reproduire les descriptions faites oralement, tout au moins les plus simples, et quelques fragments des narrations étudiées.

Dans la partie descriptive de l'enseignement intuitif, l'étude de chaque objet donne lieu, d'abord à trois, puis, dès que les élèves sont à même d'écrire, à quatre exercices différents, dont on ne peut négliger aucun sans compromettre le résultat final :

a) Faire examiner attentivement l'objet à étudier et le faire décrire à l'aide de questions claires et précises, qui font trouver aux élèves les détails qu'on veut leur faire connaître, et auxquelles on exige qu'ils répondent toujours par des phrases entières et correctes.

b) Faire reproduire oralement cette description après avoir fait disparaître l'objet ou l'image, qu'on ne remet sous les yeux des élèves qu'au cas où certaines propriétés n'auraient pas été exactement perçues.

c) Faire rechercher dans des objets analogues à celui qu'on vient de décrire les propriétés perçues dans celui-ci, exercice très important, au moyen duquel se forment des groupes de mots (noms, adjectifs, verbes), des propositions et des phrases, qui fournissent la matière de divers exercices écrits.

d) Faire répéter et reproduire de mémoire, oralement d'abord, puis par écrit, les groupes de mots, les propositions et les phrases que l'on obtient par le troisième exercice et insister sans relâche sur la correction orthographique. Comme nous le faisons remarquer plus haut, les exercices écrits qui découlent de l'enseignement intuitif n'appartiennent, dans la règle, qu'au programme de deuxième et de troisième année.

Nous essayerons de reprendre avec quelques développements, dans un prochain numéro, ces différents exercices que nous ne faisons aujourd'hui qu'indiquer sommairement. E. Péquegnat.

HISTOIRE NATURELLE

COURS MOYEN

La grenouille verte

La grenouille verte est un petit animal plus long que le doigt et un peu aplati. Sa tête, grosse et pointue, porte deux yeux saillants. Sa bouche est fendue jusqu'au cou. Elle a quatre pattes : celles de derrière sont si longues qu'elle les plie en trois quand elle se repose. Le dos de la grenouille verte est parsemé de taches noirâtres et traversé par des bandes jaunes ; le ventre est d'un blanc jaunâtre. La grenouille vit dans les mares, dans les fossés ou, sur terre, dans les prairies et dans les bois.

Elle se nourrit principalement de proies vivantes : vers, mollusques, larves, insectes.

A la fin de l'automne, les grenouilles se réunissent par troupes nombreuses dans la vase d'un étang ou d'un fossé, où elles s'entassent et s'engourdissent pour ne se réveiller qu'au printemps. Il arrive parfois que l'eau et la vase gèlent avec les grenouilles, ce qui n'empêche pas celles-ci de se réveiller dès le commencement de la nouvelle saison.

Au printemps chaque femelle pond de 600 à 1200 œufs, qu'elle dépose d'ordinaire sur des plantes aquatiques. De l'œuf sort un petit être informe, dans lequel on ne distingue guère qu'une grosse tête et une longue queue aplatie. C'est pour cela qu'on l'appelle têtard. Il vit à la manière des poissons : de chaque côté de la tête il porte deux petites branchies ou poumons aquatiques, qui lui servent à respirer l'air dissous dans l'eau. Sa nourriture est toute végétale.

Peu à peu les branchies se flétrissent et tombent, et le têtard respire à l'air libre au moyen de poumons. C'est par des mouvements de déglutition que l'animal respire; aussi pour empêcher une grenouille d'avaler l'air, suffit-il de lui tenir la bouche grande ouverte. A mesure que se fait la transformation des voies respiratoires, on voit apparaître les deux pattes de derrière, et la tête commence à ressembler un peu à une tête de grenouille. Un peu plus tard poussent les pattes de devant, et sauf la queue, qui a un peu la forme d'une rame, le jeune animal a quelque ressemblance avec le lézard. Le têtard com-

mence à changer de régime; il devient graduellement carnivore; sa queue maigrit et se raccourcit à chaque mue; il arrive à sa forme définitive de grenouille, lorsque, par une dernière mue, il s'en est débarrassé tout à fait.

Beaucoup d'enfants ne savent pas distinguer la grenouille du crapaud, animal de la même famille. Le crapaud est plus aplati et moins long. La peau de la grenouille est lisse, tandis que celle du crapaud est couverte de petites pustules qui la rendent grenue, et l'on distingue sur son dos de petites taches en zigzag. Le crapaud commun est d'un brun tirant sur le vert; il se traîne doucement à quatre pattes, tandis que la grenouille avance par sauts.

Tous les animaux qui sont organisés à peu près comme la grenouille forment une classe à part, que l'on appelle la classe des batraciens. Tous les batraciens subissent des métamorphoses. Une fois à l'état d'adultes, ils respirent au moyen de poumons. Leur peau est lisse, gluante et sans écailles. Leurs doigts arrondis n'ont pas d'ongles. Ils manquent tous de côtes. La grenouille, le crapaud, la rainette, la salamandre sont des batraciens, et tous ces animaux, qui se nourrissent d'insectes, rendent des services à l'agriculture et méritent par conséquent d'être épargnés.

F. Bueche.

Le calcul élémentaire dans le plan d'études des écoles primaires bernoises

MÉTHODE GRUBE

(Suite)

Ne croyez-vous pas que si chaque nombre est ainsi traité, vu et revu dans toutes ses parties constituantes, reconnu dans ses multiples applications dans la vie, dans son emploi de tous les jours, ne croyez-vous pas avoir jeté des fondements solides et durables, sur lesquels pourront s'étager le cours moyen et le cours supérieur? Le mode de procéder restant le même pour tous les nombres, les quatre opérations ressortent d'elles-mêmes; nous évitons à l'enfant cette aride énumération de définitions obscures et de règles incomprises, nous abandonnons le *par cœur* à la vieille routine et faisons appel à l'observation, à la réflexion, au jugement; par des exercices variés de tous genres, nous lui donnons l'amour du calcul, point important, qui vaut certes mieux que toutes les réprimandes, toutes les exhortations et toutes les punitions réunies.

Mais c'est fastidieux, direz-vous, que de rester deux semaines, trois semaines peut-être, attaché, rivé au même nombre; c'est monotone, c'est désespérant; c'est une horreur, un vrai suicide intellectuel! Et cependant c'est bien ici, au cours inférieur, avec les petits, que tout instituteur, que chaque institutrice, devrait mettre en pratique ce beau principe de Boileau :

Hâtez-vous lentement; et sans perdre courage
Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage.

A quoi sert de courir, d'ailleurs, si l'on manque le but. La vaine gloriole des examens n'est certes pas un motif suffisant.

Ah! je sais bien que la part du maître est plus grande, que son initiative est plus fortement mise à contribution, qu'il a plus à faire, qu'il met plus de lui-même, de son expérience, de sa vie, surtout s'il veut rendre son enseignement vivant. Mais aussi, quels résultats!

Nous ne verrons plus de grands garçons hésiter devant 119 : 7; 4 × 13; 61 — 39; 49 + 57, etc., nous ne les verrons plus ânonner devant un problème quelconque : *il faut faire une addit-i-o-n, il faut faire une sous-tract-i-o-n,* etc., de ce ton horripilant que vous connaissez sans doute, qui vous met des poignées

de fourmis sur la nuque et qui, à lui tout seul, montre trop bien l'absence complète de toute réflexion.

D'où cela provient-il, si ce n'est d'une connaissance insuffisante des éléments? Est-ce bien toujours l'enfant qui est fautif? Certes non. Et pourtant quels avantages n'aurions-nous pas, plus tard, dans les simplifications, dans l'étude des fractions, dans la recherche du plus petit commun dénominateur, etc. Dans ce dernier cas, par exemple, cette longue et ennuyeuse décomposition en facteurs premiers deviendra parfaitement inutile; le dénominateur commun se présentera de lui-même à l'esprit de l'enfant et le temps que vous vous figuriez avoir perdu sur le chiffre 4, ou le nombre 7, se retrouve largement; il n'y a pas perte, il y a gain, un gain sensible et désirable, accompagné de plaisir pour le maître, de plaisir et de *profit* pour l'élève.

(A suivre.) HENRI PRÊTRE.

Solution du problème n° 1

Nous avons reçu deux groupes de solutions; les unes nous indiquent l'âge de la personne pour 1897, les autres s'appuient sur l'année 1896. Les premiers sont dans le vrai puisque l'*Educateur* était daté du 1er janvier 1897; seulement comme le journal a paru dans plusieurs localités dans les derniers jours de décembre, nous admettons les deux solutions comme exactes.

Voici la solution de M. Blanchard, à Delémont:

Actuellement, nous écrit-il, nous sommes en 1897; la somme des chiffres de l'année de naissance ne peut dépasser 25 (1 + 8 + 9 + 7). La personne est donc née dans ce siècle et il suffit de déterminer les deux chiffres de droite du millésime.

Soient donc a le chiffre des dizaines et b le chiffre des unités. L'âge de la personne sera:

$$1 + 8 + a + b$$

et on aura l'équation:

$$1897 - (1 + 8 + a + b) = 1800 + 10\,a + b \qquad 1)$$

qui fournit rapidement:

$$a = \frac{88 - 2\,b}{11} \qquad 2)$$

a, devant être positif et entier, il faut donner à b une valeur inférieure à 10, et telle que le numérateur de l'expression

$$\frac{88 - 2\,b}{11}$$

soit un multiple de 11. Ces conditions sont remplies pour $b = 0$, ce qui donne $a = 8$.

L'année de naissance est donc 1880 et la personne a 17 ans.

Ont envoyé des solutions exactes : Mlle M. G. à la Cibourg; Mlle Adèle Dardel à Dombresson; M. Ed. Marrel à Rolle; M. J. Jaccard à Tavannes; M. Blanchard à Delémont.

Pour les sociétaires

Problème N° 2. — (communiqué par M. Ed. Marrel à Rolle).

Un chemin de fer aboutit à une ville A. On voudrait la relier avec une localité B, qui ne se trouve pas sur la voie ferrée. Trouver en quel point de A B il faudrait établir une station intermédiaire pour que les voyageurs en partant de B en voiture et prenant le train à cette station arrivassent à A le plus vite possible. — Vitesse du train 40 km à l'heure; de la voiture 10 km. La perpendiculaire B C abaissée sur la voie ferrée = 30 km et la distance A C = 50 km. PR.

Aux merveilles de la science

APPAREILS
ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES
et
JOUETS ARTICULÉS

Catalogue illustré; plus de 300 dessins. Envoi contre 30 cent. en timbres-poste.

JULES GALÉ,
12 13, rue du Stand, **GENÈVE.**

Encre pour écoles 1re qté

à 40 cent. le litre
en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratis et franco — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,
Fabrique de produits chimiques,
7 à Schweizerhalle près Bâle.

LA FAMILLE
JOURNAL POUR TOUS ILLUSTRÉ

Ce journal, fondé en 1860, n'a cessé de se développer et de s'améliorer. Depuis une année il y est joint, sans augmentation de prix, un *Supplément pratique* mensuel, contenant des modèles d'habillements pour enfants et des travaux de fantaisie, des recettes de cuisine, etc., etc. La *Famille* varie d'ailleurs constamment le contenu de ses livraisons, qui paraissent deux fois par mois, et dont chacune comprend 24 pages, avec 2 gravures au moins. — Le dernier numéro de l'année comprenant 4 belles gravures, sera remis gratuitement à toutes les personnes qui s'abonneront pour 1897. 2

Prix de l'abonnement annuel:
5 francs, port compris, pour tous pays. Un *numéro spécimen est envoyé gratis* à toute personne qui en fait la demande au bureau du journal chez

GEORGES BRIDEL & Cie, ÉDITEURS
LAUSANNE.

La Crème et Poudre de Riz SIMON

sont adoptées par toutes les Dames et recommandées par les médecins à cause de leur pureté et de leurs **merveilleux effets** *sur l'épiderme.*

J. SIMON { rue de Béarn, 41, LYON / r. Provence, 36, PARIS

Se méfier des Contrefaçons.

CLICHÉS
d'après les procédés les plus modernes.

TIMBRES CAOUTCHOUC

Poinçons, marques à feu, cachets à cire

PLAQUES DE PORTES
GRAVÉES ET ÉMAILLÉES

IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,
BIENNE

Ecole normale de Porrentruy

I. Concours d'admission de nouveaux élèves

Conformément à la loi du 18 juillet 1875, une nouvelle série d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'Ecole normale de **Porrentruy.** Les aspirants sont invités à se faire inscrire, d'ici au **15 mars,** à la Direction de cet établissement. Ils devront joindre les pièces suivantes à leur demande:

1. Un extrait de naissance ou un acte d'origine;
2. Un certificat médical indiquant s'ils ont été vaccinés, ainsi que les vices constitutionnels dont ils pourraient être atteints.
3. Un certificat concernant l'éducation, le caractère et l'instruction de l'aspirant; ce certificat sera délivré par l'instituteur et devra être approuvé par la commission d'école.

Ces deux dernières pièces seront remises sous pli cacheté.

Pour le certificat médical, on demandera un formulaire à la Direction de l'Ecole normale.

L'examen d'admission aura lieu à l'Ecole normale de Porrentruy, le **mercredi 31 mars,** pour une moitié des postulants, et le **jeudi 1er avril,** pour l'autre moitié.

Un avis ultérieur informera les intéressés du jour qui leur sera assigné pour subir le dit examen.

II. Examens en obtention du diplôme d'instituteur et d'institutrice d'école primaire

Ces examens auront lieu à l'Ecole normale de **Porrentruy** aux dates ci-après:

1. Examens écrits les 15, 16 et 17 mars, dès 8 heures du matin.
2. Examens oraux, les 2 et 3 avril, dès 7½ heures du matin.

Les examens préalables pour la IIe classe de l'Ecole normale auront lieu aux mêmes dates.

Les aspirants et aspirantes sont invités à se faire inscrire, jusqu'au **20 février,** à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites à l'art. 3 du règlement du 2 avril 1885.

BERNE, le 20 janvier 1897.

(B7722) 13 **DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

MEYERS KONVERSATIONS-LEXIKON

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich
in Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich 15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschienenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

= Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage =
in 17 Halblederbänden zu je 13 Fr. 35 Cts.

Umfaßt 17,500 Seiten mit ca. 10,000 Abbild. im Text und auf ungefähr 1000 Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können, so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang zurückgenommen.

☛ Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Daselbst sind auch **Probelieferungen** jederzeit einzusehen.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIIIme ANNÉE — BIENNE

N° 4 — **15 Février 1897**

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :
M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :
M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :
M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. **W. Rosier**, prof.; **L. Favre**, inst., **Baatard**, inst., à Genève; **Ch. Thorens**, inst., à Lancy. — VAUD : MM. **F. Guex**, directeur des Ecoles normales; **Gagnaux**, adjoint au Département; **Henchoz**, inst.; **Cornamusaz**, inst., à Lausanne; **Dériaz**, inst., à Dizy; **Rochat**, inst., à Yverdon. — NEUCHATEL : MM. **L. Latour**, inspecteur, à Corcelles; **Clerc**, directeur, La Chaux-de-Fonds; **Grandjean**, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. **Léon Genoud**, directeur. — JURA BERNOIS : MM. **Mercerat**, inst., à Sonvillier; **H. Duvoisin**, directeur, à Delémont; **Schaller**, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : **Fr. Fritschi**, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. **Dr. A. Gobat**, conseiller d'Etat, président honoraire. — **A. Gylam**, inspecteur, président. — **F. Bueche**, vice-président. — **H. Gobat**, rédacteur en chef. — **A. Baumgartner**, gérant. — **F. Bœgli**, secrétaire. — **E. Péquegnat**, **H. Prêtre** et **E. Germiquet**, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

AVIS DE LA GÉRANCE

Tout ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal doit être adressé au soussigné.

Albert Baumgartner,
Gérant de l'ÉDUCATEUR,
BIENNE.

AVIS AUX JOURNAUX

Ensuite du transfert du siège de la Société pédagogique de la Suisse romande, les journaux expédiés en échange de l'EDUCATEUR doivent être dès à présent adressés à la Rédaction de l'ÉDUCATEUR à Delémont (M. H. GOBAT, inspecteur scolaire).

Progymnase de Bienne

Ensuite de la création d'une nouvelle classe dans la **section française,** une place est mise au concours pour l'enseignement des **sciences naturelles,** de la **géographie** et de l'**écriture.** Echange des branches réservé.

Le traitement est fixé à fr. 3200 pour commencer et le maximum des heures de leçons est de 30—32.

Adresser les demandes d'inscription avec les pièces règlementaires jusqu'au **28 février** courant à M. TSCHERTER, président de la commission du susdit établissement.

Le secrétaire,
Dr A. BÆHLER.

15

INSTITUTEURS

(villes et campagne) résidant dans contrées industrielles, commerciales ou fréquentées par les étrangers, qui désireraient avoir **occupation supplémentaire** et lucrative, en rapport avec leur profession, sont priés de s'adresser sous chiffres E 538 Q à **Haasenstein & Vogler à Bâle.** 14

Occasion exceptionnelle

A vendre, pour cause de **manque de place,** un stock de volumes pouvant trouver un écoulement facile à un prix pour ainsi dire dérisoire.

S'adresser à l'**Imprimerie C. Schweizer & Co., Bienne.**

☛ Bonne occasion pour personnes pouvant s'occuper de colportage.

UNION ARTISTIQUE 20, Rue Général Dufour, 20 GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance. — *Maison d'édition.*

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen. *Catalogues gratis et franco.*

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Chs. ROMIEUX.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union Artistique.* Abonnement annuel : Fr. 3. 50, remboursable en musique au choix du client. — *L'Avenir Musical* créé à l'usage des sociétés est le seul organe de ce genre paraissant dans la Suisse romande. Rédaction et administration: *20, Rue Général Dufour,* Genève.

LAUSANNE

Picknick-Chocolate

KOHLER